

CONSEIL MUNICIPAL DE FRENEUSE

COMPTE RENDU

SEANCE DU JEUDI 5 JUIN 2014 A 20H30

Etaient présents : MM. Didier JOUY, Patrick WINIESKI, Florence RAMIREZ, Guy DEFLINE, Anne FRANCHI, Alain CLERGEOT, Yves PRUVOT, Jocelyne GAUTHEROT, Laurence FOUCHER, Rémi CLAUSNER, Jean-Michel PELLETIER, Annie BUSATA, Ali DJEBRI, Anne-Marie CRESTE, Nordine MESSAR, Jean EONDA, Létitia ANTONA, Corinne MANGEL, Christine RIET, Joëlle HAMICHE, Celso NASCIMENTO, Virginie LAMBOTTE.

Absents ayant donné pouvoir : MM. René CORNIERE, Maryse VADIMON, Estelle BAUDRY.

Absents n'ayant pas donné pouvoir : MM. Seydina MBAYE, Vincent RADET.

Madame Anne-Marie CRESTE a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance précédente.

Le procès verbal est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1- TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES

Vu la loi n° 78-788 du 28 juillet 1978, modifiée par les lois n° 80-1042 et n° 81- 82 des 23 décembre 1980 et 2 février 1991, portant réforme de la procédure judiciaire et le jury d'assises ;

Vu les circulaires préfectorales C 79-44 du 30 avril 1979 et C 81-03 du 30 avril 1981 ;

Vu le Décret n°2001-672 du 25 juillet 2001

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014078-0008 du 19 mars 2014 ;

Considérant qu'il convient de procéder au tirage au sort de neuf électeurs, dont trois deviendront membres du Jury d'Assises pour l'année 2015 ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal procède au tirage au sort,

Monsieur le Maire explique il faut procéder au tirage au sort des jurés d'assises. Il rappelle que l'électeur tiré au sort doit être âgé au moins de 23 ans au 31 décembre 2014 pour pouvoir être juré d'assises. Une personne âgée de plus de 70 ans tirée au sort peut refuser d'être juré. Neuf personnes doivent être tirées au sort par le conseil municipal, puis trois seront à nouveau tirées au sort pour devenir membres du jury d'assises en 2015.

Il dit que le tirage au sort se fait sur la liste électorale : est tiré d'abord le numéro de page, puis le numéro de ligne.

Monsieur le Maire propose à Madame LAMBOTTE, Conseillère Municipale, la plus jeune élue de l'assemblée, de procéder au tirage au sort.

Les électeurs tirés au sort sont les suivants :

Page 237 n° 9 : PEROT Sandrine

Page 184 n° 3 : personne décédée, à retirer

Page 246 n° 10 : PRUDHOMME Jean

Page 286 n°3 : TLEMSANI Norghdin

Page 65 n° 9 : CHRETIEN Emmeline

Page 150 n° 6 : HUET Françoise épouse GAMBILLON

Page 79 n° 8 : DARDENNE Céline épouse FAVRESSE

Page 205 n°7 : MARQUES Nathalie

Page 144 n °1 : HEILMER Marie-christine épouse MINEAU

Page 18 n°6 : BAYIDIKILA Benjamin

2- DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE A L'ASSEMBLEE SPECIALE DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DES YVELINES (EPFY)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret du 13/09/2006 portant création de l'Etablissement Public Foncier des Yvelines (EPFY) ;

Considérant que l'EPFY a été créé par l'Etat, soutenu par le département des Yvelines pour permettre une gestion optimale du foncier du territoire, enjeu majeur pour un développement équilibré du territoire ;

Considérant que l'EPFY est compétent pour réaliser ou faire réaliser les acquisitions foncières et les opérations immobilières et foncières de nature à faciliter l'aménagement ultérieur des terrains » sur l'ensemble du périmètre de compétence qui est fixé par son décret de création ;

Considérant que le conseil d'administration de l'EPFY compte 19 membres, dont 16 ayant voix délibérative (8 représentants du conseil général dont le président, 3 représentants des communes, 2 des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et 3 de l'État) et 3 à voix consultative (1 représentant du conseil régional, 1 représentant de la chambre de commerce et d'industrie Versailles-Yvelines et 1 membre de la chambre interdépartementale d'agriculture d'Île-de-France) ;

Considérant que le conseil d'administration détermine l'orientation de la politique de l'EPFY en adoptant le programme pluriannuel d'intervention (PPI) qui identifie les enjeux stratégiques, définit les objectifs de l'établissement et précise ses modalités d'action ;

Considérant que pour désigner les trois représentants des communes et les deux représentants des EPCI à fiscalité propre compétents simultanément en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat et de développement économique, une assemblée spéciale, au sein de laquelle siègent les représentants désignés par les organes délibérants des collectivités et des EPCI doit être convoquée ;

Considérant que la Commune de FRENEUSE n'adhère pas à un EPCI doté de la triple compétence précitée et que le Conseil municipal doit désigner son représentant à l'assemblée spéciale de l'EPFY ;

Ayant entendu Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Désigne Monsieur Didier JOUY pour représenter la commune à l'assemblée spéciale de l'EPFY.

3- DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE A LA MISSION LOCALE DU MANTOIS

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que La Mission Locale du Mantois est une association qui a pour but d'accueillir, d'informer et d'accompagner les jeunes de 16 à 25 ans ;

Considérant que La Mission Locale du Mantois assure une fonction d'accueil, de diagnostic des difficultés d'insertion professionnelle et construit avec les jeunes un parcours d'accès à l'emploi, chacun bénéficiant d'un suivi personnalisé ;

Considérant que, suite aux dernières élections municipales, La Mission Locale du Mantois doit organiser une assemblée générale extraordinaire pour désigner les représentants des communes et de la communauté d'agglomération dans ses instances statutaires ;

Considérant que le Conseil municipal doit désigner le représentant de la commune à La Mission Locale du Mantois ;

Monsieur le Maire propose la candidature de Madame FRANCHI, Adjointe au maire, compte tenu de sa délégation aux affaires sociales.

Il précise que les réunions ont en général lieu en journée.

L'assemblée générale aura lieu la deuxième quinzaine de juin.

Madame FOUCHER, Conseillère municipale déléguée à l'instruction des demandes d'aide sociale, demande où ont lieu les réunions.

Monsieur le Maire répond au Val Fourré, dans le Cube.

L'assemblée générale désignera les représentants des communes.

Après l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Désigne Madame Anne FRANCHI pour représenter la commune à La Mission Locale du Mantois.

QUESTIONS DIVERSES

~ Monsieur le Maire communique les dates à retenir :

- Commémoration de l'appel du 18 juin à la médiathèque à 20h15
- Prochain conseil municipal : jeudi 3 juillet 2014
- Samedi 21 juin de 11h à 1 h à la salle des Ventines, avec feu d'artifice à 23h ; un appel aux volontaires est lancé pour tenir les stands et buvette. Le tableau des permanences sera envoyé par courriel.
- Samedi 28 juin : commémoration du 70^{ème} anniversaire du Débarquement au cimetière. L'horaire sera précisé ultérieurement.

~ Les élus sont informés du déroulement des travaux de requalification de la rue Charles de Gaulle et de l'organisation des entrées et sorties des écoles.
Il est fait part du mécontentement de la boulangerie.

~ Monsieur DJEBRI, Conseiller municipal, fait part d'une demande des habitants de la rue Curie, qui souhaitent que les arrêts de bus soient balayés et les abords nettoyés. Monsieur le Maire en informera les services techniques.

~ Monsieur le Maire informe les élus que des véhicules ont été achetés, pour remplacer un tôle devenu hors d'usage et celui volé, alors qu'il était au garage Renault de la Vallée,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le Maire,
Didier JOUY